

PRÉSENTATION DU SECTEUR « LA PROFESSION AU CŒUR DE L'ÉCONOMIE »

« Nous devons être proactifs et ne pas attendre d'être éventuellement sollicités par l'État. »



ENTRETIEN AVEC
DAMIEN DREUX,
VICE-PRÉSIDENT DU
CONSEIL SUPÉRIEUR EN
CHARGE DU SECTEUR
« LA PROFESSION AU
CŒUR DE L'ÉCONOMIE »

— **Votre secteur est au centre de la politique que Lionel Canesi souhaite mener ces quatre prochaines années. Que symbolise pour vous « La profession au cœur de l'économie » ?**

En tant qu'experts-comptables, nous sommes les premiers conseils des entreprises et des associations. Nous sommes les médecins généralistes des TPE-PME, ce qui est encore plus prégnant et visible dans la crise sanitaire et économique que nous traversons depuis un an.

Notre champ d'intervention est pluridisciplinaire avec des expertises et des compétences variées au sein de nos équipes, et ce, dans de nombreux domaines. Nous produisons pour tout ou partie la comptabilité, les paies et charges sociales et les déclarations fiscales de la majorité des entreprises du secteur privé. Cette production comptable, fiscale et sociale est notre matière première. C'est un élément puissant d'information qui nous permet ensuite de réaliser des analyses, des missions de conseil et d'accompagnement pour les chefs d'entreprise en finance, gestion, fiscalité, social et juridique. Dans les très petites entreprises, nous jouons le rôle de DAF et de DRH à temps partagé. Pour les entreprises plus structurées, notre indépendance et nos compétences nous permettent d'apporter une véritable valeur ajoutée complémentaire, attendue par la gouvernance et son environnement (État, financeurs...).

N'oublions pas que, sans comptabilité, il n'y a plus d'échanges, plus de commerce. La partie double est au cœur des flux. L'expert-comptable est le miroir du marchand.

Nous sommes donc les premiers et principaux économistes de terrain dans notre pays. À ce titre, nous sommes complètement légitimes pour faire régulièrement des propositions à notre gouvernement.

— **Quels sont les objectifs que vous vous êtes assignés et les axes prioritaires ?**

Ce sont ceux qui étaient dans notre programme et qui concernent mon secteur. Celui-ci est vaste puisqu'il intègre les commissions Comptable, Fiscale et Sociale mais aussi la commission Agricole et la commission du Secteur non-marchand (associations, marchés publics, professions libérales et CSE). Je pourrai m'appuyer sur les présidents de commission qui sont expérimentés dans leur domaine. J'assume en direct la présidence de la commission Entreprise qui regroupe notamment les sujets de création, transmission et évaluation d'entreprise, les entreprises innovantes et la prévention des difficultés.

Nous avons déjà démarré très vite et très fort sous l'impulsion de Lionel Canesi avec les 50 propositions de la profession issues de notre grande enquête et de nos travaux. Nous devons accompagner et seconder Lionel à la fois dans les audits et discussions avec les ministères, la DGE et la DGFIP. Nos propositions devront être suivies et adaptées à l'évolution de la conjoncture et des discussions. Les aides publiques de sauvetage à court terme vont inéluctablement s'arrêter dans les prochains mois. Pour nous, le plan de relance économique devra, pour réussir, s'accompagner de mesures incitatives dans les domaines de la fiscalité et du social. Nous devons être proactifs et ne pas attendre d'être

éventuellement sollicités par l'État. Sur ces sujets, notre présence dans les médias devra être accrue et tous les vice-présidents et présidents de région devront accompagner et relayer les messages de la profession.

L'autre priorité que je porte, c'est le rôle que doit jouer notre institution dans la mutualisation des outils (autres que numériques), de l'actualité et des missions mis à la disposition de notre profession. En effet, la majorité des experts-comptables ne travaillent pas dans de très grands cabinets qui ont ce type de service en interne.

J'ai pu constater qu'il existait une production riche à ce niveau au sein du Conseil supérieur, mais trop souvent méconnue des confrères. Nous aurons sans doute à faire des choix de priorités.

Sur ma proposition, nous avons déjà acté en Comex que les services ci-dessous doivent être inclus dans les cotisations de base et non vendus de manière complémentaire aux experts-comptables.

- > Mise à disposition gratuite des 26 analyses sectorielles mises à jour annuellement.
- > Mise à disposition du kit mission « Bien conseiller les professions libérales » avec ses 28 fiches métier mises à jour chaque année.
- > Tous les professionnels pourront assister à trois conférences annuelles gratuites en visio ou en replay, organisées par le Club fiscal et portées par la commission Fiscale. La première a eu lieu le 28 janvier, la deuxième est prévue d'ici quelques semaines sur la mission ECF.
- > De la même manière, la commission Sociale organisera trois conférences gratuites sur des thèmes d'actualité qui nous concernent tous, en lien avec le Club social.

Je précise que les membres des Clubs fiscal et social auront bien entendu toujours accès à 8 à 10 conférences par an à valeur ajoutée en complément.

- > Accès pour tous, sans adhésion complémentaire, à la production du centre documentaire de la profession Infodoc-experts. Un système d'abonnement restera en vigueur pour les questions/réponses.

Ces décisions sont un premier choix budgétaire significatif de notre mandature. Nous nous devons d'être plus proches de nos confrères et consœurs et les travaux de l'institution doivent profiter à tous.

Le dernier axe prioritaire de mon secteur pour 2021 sera d'être la fonction support de la thématique de notre congrès « Au cœur de la relance » qui se déroulera à Bordeaux du 6 au 8 octobre prochain.

— La commission Comptable est dans votre secteur et nous avons compris qu'il y avait une grande ambition pour cette commission pour permettre à l'Ordre des experts-comptables de revenir sur la scène comptable française. Pouvez-vous nous en dire plus ?

C'est en effet un paradoxe, mais notre institution ne prenait plus position en direct et ne communiquait plus des avis sécurisant la pratique des experts-comptables. Nous avons donc activé immédiatement une commission permanente qui validera les propositions de la commission Comptable en la matière.

Deux avis ont été publiés concernant respectivement la comptabilisation de l'aide financière CPSTI des indépendants et la présentation des comptes comparatifs à la suite des changements de présentation des

états financiers des associations. Un avis est en cours d'élaboration sur la comptabilisation des premiers loyers majorés de crédit-bail.

— Un mois après votre prise de fonction, le décret sur l'ECF a été publié. Comment allez-vous traiter ce sujet au Conseil supérieur et quelle est la position de l'institution ?

Il faut rappeler que ce projet de gouvernement avait été initié pendant la loi Pacte. La première reconnaissance qui avait été obtenue était bien entendu qu'avec la « casquette » expert-comptable nous puissions aussi réaliser cette mission, comme les commissaires aux comptes.

La position complémentaire et indispensable que nous venons de prendre au niveau de l'institution est que l'expert-comptable du dossier pourra réaliser s'il le souhaite cette mission au regard d'un article 147 essentiel de notre code de déontologie concernant l'indépendance.

Les 10 points à contrôler couvrent pour partie des travaux que nous réalisons déjà dans la mission de présentation des comptes annuels. Les intérêts de l'ECF pourront apparaître pour certains encore insuffisants. Nous espérons que cela pourra évoluer (exemple de proposition, condition pour étendre les champs du taux réduit d'IS). Cela nous permettra de conforter notre position de tiers de confiance et de rentrer à nouveau dans un cercle vertueux avec l'administration.

ECF, c'est l'Examen de Conformité Fiscale, mais c'est aussi et surtout l'Expert-Comptable Fiscaliste.





Composition du secteur « La profession au cœur de l'économie »

Commission Juridique Entreprise



Damien
Dreux

Cette commission regroupe les Comités évaluation, entreprise innovante, prévention, mécénat, normalisation extra-financière et RSE. Elle validera les propositions de ces comités. Par ailleurs, elle prendra en charge en direct les sujets de création, transmission, financement et juridique d'entreprise avec tous les projets associés. Sur ces thématiques, nous poursuivrons un certain nombre de travaux et dispositifs initiés sous les précédentes mandatures, comme *Business Story* pour les créateurs et repreneurs. Nous travaillerons en mode projet en créant des groupes de travail temporaires. Dans ces conditions, j'ai décidé que cette commission se réunirait tous les mois avec une possibilité d'y assister en visio. Il est indispensable que, outre les présidents de comités, tous nos Conseils régionaux soient représentés par un vice-président ou un président de commission.

> Comité évaluation



Olivier
Arthaud

> Comité mécénat



Catherine
Natat-Gil

> Comité prévention



William
Nahum

> Comité entreprise innovante



Guillaume
Proust

> Comité de normalisation extra fin. et RSE



Hervé
Gbego

Commission Comptable



Hubert
Tondeur

Le commission Comptable, rattachée au secteur « La profession au cœur de l'économie », a pour principal objectif de répondre aux questions pratiques comptables rencontrées par les experts-comptables et d'apporter un éclairage avisé à ces questions. Ainsi, la commission Comptable émet des avis (cf. article « Réaffirmation du rôle doctrinal du Conseil supérieur », page 18) qui revêtent un caractère ordinal dès qu'ils sont validés par la session ou la commission permanente du Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables. Cette commission participe également aux réflexions de l'ANC, en participant à ses groupes de travail et à la recherche en la matière. Enfin, elle met à jour et publie chaque année le « Code comptable et incidences fiscales ».

Commission Marché de la profession



Catherine
Grima

Le rattachement de cette commission au secteur « La profession au cœur de l'économie » induit les objectifs qui lui sont assignés, à savoir accompagner les experts-comptables pour qu'ils puissent confirmer leur position sur certains secteurs et en investir de nouveaux. Cet accompagnement passe par des outils et une pédagogie nécessaires à l'intervention de la profession sur les nouveaux marchés identifiés dont certains font l'objet de comités ou de groupes de travail rattachés à la commission.

> Comité sect. public, non marchand, ESS



Catherine
Grima

> Comité analyses sectorielles



Christiane
Company

> Comité comptes de campagne



Gilles
Bösiger

> Comité professions libérales



Philippe
Szafir

Commission Agricole



Alain Dupraz

Notre commission a pour vocation de promouvoir le rôle de la profession auprès des entreprises agricoles. Elle développe et met à sa disposition des outils et supports opérationnels nécessaires à la connaissance du secteur et aussi aux missions de conseil. L'objectif de l'année est de constituer une commission ouverte aux profils diversifiés, de prendre contact avec les partenaires et institutions pour consolider ou construire des coopérations utiles. C'est aussi d'être en veille sur les tendances de fond en agriculture pouvant impacter la nature et l'étendue des missions à apporter.

Commission Fiscale



Laurent Benoudiz

La commission Fiscale analyse les projets de textes fiscaux afin d'élaborer des propositions qui sont ensuite portées par le Conseil supérieur dans le cadre de ses discussions avec les pouvoirs publics. Force de proposition, elle participe également aux actions de lobbying de la profession avec l'objectif de simplification, d'intelligibilité et d'adaptation des dispositifs fiscaux qui pèsent sur les TPE-PME et les experts-comptables. Réunissant de nombreux professionnels et des universitaires fiscalistes, la commission Fiscale a pour ambition d'être l'interlocuteur privilégié de la DGFIP et du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance dans l'élaboration des mesures visant la fiscalité des entreprises. Enfin, elle a vocation à accompagner les experts-comptables dans la compréhension et la mise en œuvre des dispositifs fiscaux qui concernent nos clients.

> Comité conseil patrimonial



Arnaud Fougère

La profession au cœur de l'économie

Commission Sociale



Jean-Luc Mohr

En matière sociale, les objectifs que nous nous sommes assignés sont les suivants :

- > Informer au fil de l'eau les professionnels sur l'actualité sociale, notamment sur les mesures Covid, qui font l'objet de fréquents changements, ainsi que sur toutes les dispositions qui intéressent nos clients ;
- > Être en lien avec les pouvoirs publics, notamment le ministère du Travail, la Direction de la Sécurité sociale et l'ACOSS, afin de faire entendre la voix des experts-comptables sur les projets de mesure, et leur faire part des remontées de terrain
- > Faire une veille sur les évolutions du social, afin d'alimenter les propositions du Conseil supérieur aux pouvoirs publics
- > Être un support technique au service du Club social pour dynamiser son activité et ainsi contribuer au développement des compétences et des activités sociales des cabinets.